



Département de l'Indre, communauté de communes du

**VAL-DE-BOUZANNE**

Plan local d'urbanisme intercommunal

Compte rendu de réunion n° 1 du 7 février 2019

<i>Intervenants</i>	<i>Représentés par</i>	<i>P</i>	<i>D</i>
<p><b>Communauté de communes du Val-de-Bouzanne</b> 20, rue Émile Forichon, 36230 Neuvy-Saint-Sépulchre Tél : 02 54 31 20 06, fax : 02 54 31 20 64 cdsbouzanne@orange.fr</p>	<p>M. Claude MINET, maire de CLUIS- M. Christian PAQUIGNON, maire de TRANZAULT, M. Jean-Luc MATHEY, conseiller municipal de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE et délégué titulaire au PLUi - Michel GORGES, 1er Vice-Président de la CDC du VAL de BOUZANNE, M. Gérard SAGET, maire de BUXIERES d'AILLAC- M. Didier GUENIN, adjoint de la Commune de BUXIERES d'AILLAC et Délégué titulaire PLUi, M. Guy GAUTRON, maire de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE et Président de la CDC du VAL de BOUZANNE - Mme Marie-Jeanne LARFARCINADE, maire de FOUGEROLLES et 2ème Vice-Présidente de la CDC du VAL de BOUZANNE, M. Christian ROBERT, 3ème Vice-Président de la CDC du VAL de BOUZANNE -M. Olivier MICHOT, conseiller municipal de LYS-SAINT-GEORGES, délégué titulaire PLUi- M. Jean-Marc LAFONT adjoint de MERS-SUR-INDRE et délégué titulaire PLUi – M. Jean-Paul BALLEREAU, maire de MALI-CORNAY - Mme Barbara NICOLAS, maire de MOUHERS et déléguée titulaire du PLUi - Mme Annie CHARBONNIER, maire de GOURNAY, M. Michel FOISEL, adjoint de la commune de FOUGEROLLES et délégué titulaire PLUi, M. Alain HOUTMANN, adjoint de la commune de MONTIPOURET et délégué titulaire du PLUi.</p>	x	x
<p><b>Organismes au titre des services de l'État :</b> <b>Préfecture de l'Indre</b> BCL/CL - CS80583, 36020 Châteauroux cedex, prefecture@indre.gouv.fr</p> <p><b>Ddt de l'Indre – SPREN/unité planification</b> Cité administrative, CS 60616, 36020 Châteauroux cedex Tél. : 02 54 53 21 79, ddt-spren-planification@indre.gouv.fr</p> <p><b>Dréal</b>, 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans cedex 2 ut28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr</p> <p><b>Drac</b>, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr</p> <p><b>Ars</b>, cité administrative, CC 30587, 36019 Châteauroux cedex Ars-centre-dd36@ars.sante.fr</p> <p><b>DDCSPP</b>, cité administrative, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex ddcspp@indre.gouv.fr</p> <p><b>Udap</b>, cité administrative, CS 10514, 36020 Châteauroux cedex udap.indre@culture.gouv.fr</p> <p><b>UT Dréal</b>, cité administrative, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex ut36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr</p> <p><b>Inao</b>, 12 place Anatole France, 37000 Tours, INAO-TOURS@inao.gouv.fr</p>		-	-

<b>Autres services associés ou consultés :</b>			
<b>Conseil régional de la région centre Val-de-Loire</b> 9, rue Pierre Lentin, 45041 Orléans cedex Tél. : 02 38 70 30 30, info@regioncentre.fr		-	-
<b>Conseil départemental</b> , hôtel du département, place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex Tél. : 02 54 27 34 36, contact@indre.fr		-	-
<b>Chambre de commerce et d'industrie</b> , 24, place Gambetta, 36000 Châteauroux, tél. : 02 54 53 52 51, contact@indre.cci.fr		-	-
<b>Chambre d'agriculture</b> , 24 rue des Ingrains, BP 307, 36006 Châteauroux cedex, tél. : 02 54 61 61 61, accueil@indre.chambagri.cedex		-	-
<b>Chambre de métiers</b> , 31 rue R. Mallet-Stevens, 36000 Châteauroux Tél. : 02 54 08 80 00, contacts@cm-indre.fr		-	-
<b>Centre régional de la propriété forestière</b> , 43, rue du Bœuf Saint Paterne, 45000 Orléans, tél. : 02 38 53 07 91, ifc@crpf.fr		-	-
<b>Syndicat mixte de La Châtre en Berry</b> , 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre Tél. : 02 54 62 00 72, paysdelachatreberry@wanadoo.fr		-	-
<b>SCOT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre</b> 47, route d'Issoudun, 36130 Déols, tél. : 02 54 07 74 59, accueil@payscastelroussin.com		-	-
<b>SCOT d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse</b> , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse, tél. : 02 54 01 09 00, info@cc-valleedelacreuse.fr			-
<b>Communes limitrophes ?</b>			
<b>établissement public de coopération intercommunale ?</b>			
<b>Communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère</b> Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre, s.administratif@cc-lachatre-stesevere.fr			-
<b>Communauté de communes de la Marche Berrichonne</b> Maison des Services, 8 rue Jean Marien Messant, 36140 Aigurande contact@ccmarcheberrichonne.fr			-
<b>Communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse</b> , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse, info@cc-valleedelacreuse.fr			-
<b>Communauté d'agglomération « Châteauroux Métropole »</b> Hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex servicetechniques@cc-fercher.fr			-
<b>Équipe d'études Mandataire</b> : Gilson & Associés, Sas, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres <a href="mailto:contact@gilsonpaysage.com">contact@gilsonpaysage.com</a>	MM. Pichon, Hansse, mathieu.pichon@gilsonpaysage.com	P	x
<b>Écogée, environnement</b> 5, rue du Général-de-Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire Tél 02 38 46 51 00		-	x

## Objet : réunion de lancement

Cette première réunion avait pour objectif :

- de présenter la méthodologie et de l'ajuster avec les élus si besoin
- d'échanger sur une première approche des enjeux du territoires
- de préparer les visites de terrain du début du printemps

## Procédure

Les **modalités de concertation** actées par délibération de prescription du 23 mai 2017 sont détaillées ci-dessous :

- Diffusion d'informations dans la presse locale (annonces légale), sur le site internet de la communauté de communes avec une partie spécifique pour le PLUi (rédaction à la charge du Bureau d'études) ;

- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux lorsqu'ils existent (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Animation d'ateliers thématiques (bureau d'études et maître d'ouvrage) ;
- Mise à disposition dans les Communes et au siège de la Communauté de Communes de supports d'information relatant les principales étapes du projet : diagnostic, PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ... à la charge du bureau d'études ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques avec le bureau d'études et le maître d'ouvrage,
- Programmation d'une exposition au siège de la Communauté de communes, réalisation et mise en place à la charge du bureau d'études ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant à la population d'adresser ses contributions au projet (maître d'ouvrage),
- Ouverture d'un registre mis à la disposition des habitants du territoire pendant toute la durée de la procédure au siège de la Communauté de communes (maître d'ouvrage).

## **PARTAGE D'INFORMATIONS**

Pour permettre à l'ensemble des intervenants d'avoir accès aux informations et données relatives au Plu, les chargés d'études proposent de partager, avec les élus et les personnes publiques associées, une plateforme de téléchargement. Ainsi il sera en permanence possible d'y accéder par l'intermédiaire du lien ci-dessous :

<http://gofile.me/3HAIj/vFQeYUfPF>

## **MÉTHODOLOGIE**

Sur la présentation de la méthodologie, le chargé d'études rappelle les grandes étapes de l'élaboration du Plu.

Lors du diagnostic, et notamment dans les ateliers thématiques, les élus souhaitent que l'on insiste sur l'offre de commerces, d'équipements et de services. La notion de proximité ressort déjà comme un enjeu important.

La problématique de l'intégration des énergies renouvelables est aussi soulevée. L'État demande de désigner les zones où elles pourront être développées.

Sur les enjeux environnementaux, les élus précisent que l'Adar Sivam, filiale de la chambre d'agriculture de l'Indre, et le Pays ont déjà un peu sollicité les élus et les agriculteurs sur les trames verte et bleue.

De manière générale, les élus souhaitent associer les personnes publiques associées au moins 3 fois au cours de l'élaboration du Plu (avant arrêt). Cela correspond à une association au minimum à la fin de chaque grande étape : diagnostic, Padd et traduction réglementaire.

Le chargé d'études précise également que le Plu n'interdit pas le travail à l'échelle communale ; ce n'est pas incompatible avec un projet intercommunal.

En matière de concertation, les élus n'ont pas de demande particulière sur la forme. Il est convenu que la forme s'adaptera au fond et pas l'inverse, et que l'on précisera les modalités de concertation au fur et à mesure de l'avancement du projet.

S'agissant du planning, le chargé d'études précise qu'il a forcément « glissé » depuis l'audition de début octobre dernier. Il n'est donc plus envisageable d'arrêter le Plu avant les élections de 2020. Il est donc proposé *a minima* d'organiser le débat sur les orientations du Padd avant cette échéance. Les élus précisent qu'il faut aussi intégrer le calendrier du Scot qui lui devrait être arrêté en mars 2020. Dès lors, les élus semblent d'accord avec ce nouveau calendrier, ce qui permet un arrêt du projet fin 2020.

Quant aux premières réflexions du chargé d'études sur les enjeux du territoire, les élus rappellent qu'entre 1990 et 2010, les bailleurs sociaux ont participé à la croissance démographique et au renouvellement de la population. Les bailleurs n'interviennent plus assez en secteur rural ce qui explique notamment le manque de renouvellement de population.

Le chargé d'études précise que, de manière générale, les bailleurs sociaux ont tendance à moins centraliser leur offre dans les pôles, donc à s'intéresser un peu plus aux secteurs ruraux, en tout cas c'est la tendance constatée sur les territoires sur lesquels le chargé d'étude intervient (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Eure, Orne...)

Le propos du chargé d'études est d'utiliser le Plui pour insuffler des tendances, pour positiver la situation actuelle. Même si les objectifs paraissent trop ambitieux, il est impératif que le Plui s'appuie sur une vision positive du territoire.

Enfin, les élus souhaitent que les visites de terrains débutent assez vite. Suite à la réunion, les dates retenues sont les 5, 6, 26 et 27 mars 2019.

Madame Ménuret organisera le planning des visites.

\*\*\*\*\*